

METROPOLE DE LYON

Projet de révision de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) en vue de la création de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) sur les Communes d'Albigny sur Saône et de Neuville sur Saône

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Du lundi 10 septembre à 9h00 au lundi 15 octobre 2018 à 18h00

Par arrêté en date du 18 juillet 2018, monsieur le Président de la Métropole de Lyon a décidé de soumettre à enquête publique, pour une durée de 36 jours consécutifs, le dossier de révision de la ZPPAUP en vue de sa création en AVAP sur le territoire des communes d'Albigny sur Saône et de Neuville sur Saône.

La transformation de la ZPPAUP en AVAP a pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable. Elle est fondée sur un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental, prenant en compte les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du plan local d'urbanisme (PLU), afin de garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir ainsi que l'aménagement des espaces.

L'avis de l'autorité environnementale après examen au cas par cas, en date du 7 septembre 2016, indique qu'il n'y a pas lieu de soumettre le projet d'AVAP à évaluation environnementale.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront présentés à la commission locale de l'AVAP qui émettra un avis sur les suites à donner au dossier. Puis la Métropole de Lyon saisira Monsieur le Préfet du Département du Rhône et de la Région Rhône-Alpes pour accord sur le projet d'AVAP. Le projet d'AVAP, éventuellement amendé, sera alors soumis à l'approbation du Conseil de la Métropole.

Par décision du Tribunal administratif de Lyon en date du 23 mai 2018, monsieur Alain AVITABILE, consultant en urbanisme et aménagement, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire.

Durant la période de l'enquête publique, du lundi 10 septembre 2018 à 9 heures jusqu'au lundi 15 octobre 2018 à 18 heures, les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par monsieur le commissaire-enquêteur, seront déposés à :

- la mairie d'Albigny sur Saône, 25 avenue Gabriel Péri,
- la mairie de Neuville sur Saône, Place du 8 mai 1945,
- l'Hôtel de la Métropole de Lyon, 20 rue du Lac à Lyon 3ème, siège de l'enquête publique.

Le public pourra prendre connaissance gratuitement dudit dossier aux jours et heures habituels de réception du public dans les communes d'Albigny sur Saône, de Neuville sur Saône et à la Métropole de 8 h 30 à 16 h 00 à l'Hôtel de la Métropole (sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle) et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou les adresser, par écrit, à monsieur le commissaire-enquêteur, à l'Hôtel de la Métropole, siège de l'enquête publique, sous couvert de monsieur le Président de la Métropole de Lyon, délégation développement urbain et cadre de vie, direction des stratégies territoriales et politiques urbaines, service planification, 20 rue du Lac à Lyon 3ème.

L'ensemble du dossier sera également consultable sur le site internet de la Métropole de Lyon : www.grandlyon.com.

Un ordinateur sera mis à disposition du public au siège de la Métropole de Lyon, 20 rue du Lac à Lyon 3ème.

Le public pourra déposer ses observations et propositions selon les possibilités suivantes :

- soit sur les registres d'enquête ouverts dans les mairies d'Albigny sur Saône et de Neuville sur Saône, ainsi qu'au siège de la Métropole, 20 rue du Lac à Lyon 3ème, siège de l'enquête publique (sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnels) ;
- soit lors des permanences tenues par le commissaire enquêteur ;
- soit sous format électronique sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/865> ;
- soit par courriel à l'adresse électronique : enquete-publique-865@registre-dematerialise.fr ;
- soit en les adressant par écrit à monsieur le commissaire enquêteur concerné par le projet de l'AVAP, au siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : Métropole de Lyon, délégation du développement urbain et du cadre de vie, direction des stratégies territoriales et des politiques urbaines, service planification, 20 rue du Lac, CS 33569, 69505 Lyon Cedex 03.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les déclarations verbales ou écrites des personnes intéressées par ledit dossier :

- Monsieur le commissaire-enquêteur visé à l'article 3° ci-dessus, tiendra 4 permanences pour recevoir les observations du public dans les lieux, aux jours et horaires suivants :

- la mairie d'**Albigny sur Saône**, 25 avenue Gabriel Péri, **le mercredi 19 septembre 2018 de 10 heures à 12 heures**
- la mairie de **Neuville sur Saône**, Place du 8 mai 1945, **le lundi 10 septembre 2018 de 15 heures à 17 heures et le jeudi 27 septembre 2018 de 10 heures à 12 heures.**
- l'Hôtel de la **Métropole de Lyon**, 20 rue du Lac à Lyon 3ème, siège de l'enquête publique **le lundi 15 octobre 2018 de 16 heures à 18 heures.**

Le rapport, les conclusions motivées et l'avis du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à :

- la mairie d'Albigny sur Saône, 25 avenue Gabriel Péri,
- la mairie de Neuville sur Saône, Place du 8 mai 1945,
- l'Hôtel de la Métropole de Lyon, 20 rue du Lac à Lyon 3ème, siège de l'enquête publique et sur le site internet : www.grandlyon.com
- la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département du Rhône, 106, rue Pierre Corneille à Lyon 3ème

et ce, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le projet d'AVAP soumis à enquête publique a été élaboré par la Métropole de Lyon, délégation développement urbain et cadre de vie, direction des stratégies territoriales et politiques urbaines, service planification, 20 rue du Lac à Lyon 3ème.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur Henri Bertrand, responsable du service planification de la Métropole de Lyon, à l'adresse suivante : Hôtel de la Métropole de Lyon, délégation du développement urbain et du cadre de vie, direction des stratégies territoriales et des politiques urbaines, service planification, 20 rue du Lac, CS 33569, 69505 Lyon Cedex 03

Le Président de la Métropole de Lyon
David KIMELFELD